



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEINE - ET - MARNE

ARRONDISSEMENT DE TORCY

CANTON DE TORCY

DU 17 FEVRIER 2014

Délibération n°2014/02/5157

Date de convocation : **11 février 2014**

Date d'affichage : **11 février 2014**

Conseillers : **33**

- ✓ en exercice : **33**
- ✓ présents : **25**
- ✓ pouvoirs : **1**
- ✓ votants : **26**

Le **17 février 2014**, le Conseil municipal s'est réuni dans la salle du conseil, sur la convocation de Monsieur Hugues RONDEAU, Maire ;

Monsieur Hugues RONDEAU, Maire, propose de voter pour un secrétaire de séance, Madame Kim Chau NGOUANSAVANH se présente.

Après acceptation du conseil à l'unanimité, Monsieur Hugues RONDEAU nomme Madame Kim Chau NGOUANSAVANH secrétaire de séance qui fait l'appel.

✚ ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Hugues RONDEAU, Monsieur Jean-Claude LAMAGNERE, Monsieur Olivier MARTEL, Madame Nicole BEZOULLE, Monsieur Claude LOUIS, Monsieur Thierry DELAGE, Madame Isabelle GOUDAL, Madame Kim Chau NGOUANSAVANH, Mademoiselle Lynda AMAMI, Monsieur Philippe Huy LE, Madame Corinne VAN DER NOOT, Monsieur Dominique BIJARD, Madame Marie-Rose COULY, Monsieur Stéphane BARNIER, Madame Pascale LEONELLI, Monsieur Eric ZENON, Monsieur Robert MSILI, Monsieur Franck GIRARD, Madame Anh Tu VIALATTE, Monsieur Yann DUBOSC, Madame Nabia PISI, Monsieur Xuan Son KOU, Monsieur Aubin Dominique LENGHAT, Madame Monique CHENOT, Monsieur Pierre LAFAYE

✚ ETAIENT ABSENTS :

Madame Michèle BUI KHAC,
Madame Narany AN,
Madame Hélène YU,
Monsieur Lucien MANGENOT,
Monsieur Franco PANIGADA,
Madame Martine CANDAU-TILH, pouvoir à Monsieur Yann DUBOSC
Madame Régine BORIES,
Monsieur Gwénaél FOURRE,

Délibération n° 2014/02/5157

Adoption d'un règlement intérieur pour les parcs et jardins de la ville de Bussy Saint- Georges.

Adoption d'un règlement intérieur pour les terrains de boules.

Adoption d'un règlement intérieur pour le Skate Park.

Considérant qu'il convient d'assurer l'ordre public, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens dans les parcs, jardins et promenades départementaux ainsi que la bonne gestion de ces derniers ; qu'il est, également, nécessaire de fixer les heures d'ouverture des parcs et jardins de la ville de Bussy Saint-Georges Monsieur le Maire propose d'adopter un règlement intérieur pour les parcs et jardins de la ville de Bussy Saint-Georges afin d'en réglementer l'accès et l'utilisation.

Il convient en outre, en vertu l'article L. 2212-2 du CGCT, de réglementer l'accès et les conditions d'utilisation des terrains de boules de Bussy Saint-Georges afin d'en assurer le bon ordre, la sécurité et le bon état de conservation.

Il est proposé d'approuver le règlement intérieur pour l'utilisation du Skate Park du Bussy Saint-Georges.

ENTENDU cet exposé ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et suivants ;

VU le Code pénal, notamment son article R. 610-5 ;

VU le Code civil, notamment les articles 528, 1382 et 1385 ;

VU le Code rural, notamment les articles L. 211-11 et suivants et les articles, R. 211-3 et suivants ;

VU le Code de la santé publique ;

VU les décrets n° 94-699 du 10 août 1994 et n° 96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux ;

VU la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, modifiée par l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 ;

VU la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer l'ordre public, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens dans installations et espaces publics communaux ;

CONSIDERANT les propositions de règlement intérieur remises à chaque Conseiller municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité

Article 1 : **APPROUVE** le règlement intérieur pour les parcs et jardins de la Ville de Bussy Saint-Georges ;

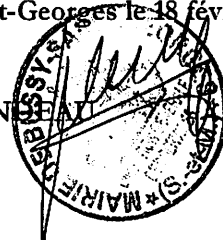
Article 2 : **APPROUVE** le règlement intérieur des terrains de boules de la Commune ;

Article 3 : APPROUVE le règlement intérieur pour l'utilisation du skate park de Bussy Saint-Georges ;

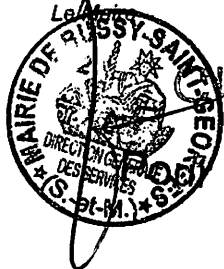
Article 4 : AUTORISE le Maire à signer lesdits règlements intérieurs.

Pour extrait conforme
A Bussy Saint-Georges le 18 février 2014

Le Maire,
Hugues RONDEAU



Document adressé à la
S/Préfecture de Torcy
Le 19/02/14
Publié le 20/02/14
ou notifié le
ACTE FONDU EXECUTOIRE
(Art. 2 de la loi du 2 Mars 1982 modifiée)



Claude LOUIS
le Maire empêché

